

L'Association des Historiens contemporanéistes (AHCERS) se prononce pour la suppression de l'amendement du Sénat

L'association des historiens contemporanéistes se déclare scandalisée par le vote au Sénat d'un amendement visant à supprimer la qualification par le CNU aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités. Outrée par la faiblesse des arguments avancés et par l'absence totale de débats, elle tient à affirmer son attachement à cette procédure, unique étape nationale préalable au concours de recrutement des Maîtres de conférences et Professeurs. Le CNU joue un rôle décisif dans le maintien d'un niveau scientifique et pédagogique élevé sur l'ensemble du territoire. Il participe à la lutte nécessaire contre les inégalités territoriales et contre les dérives potentielles du "localisme". L'amendement de suppression de la procédure de qualification par le CNU témoigne d'une méconnaissance de l'institution universitaire et d'un mépris consternant à l'encontre de la communauté scientifique.

L'association des historiens contemporanéistes appelle donc les parlementaires à supprimer cet amendement très néfaste.

Pour le CA de l'AHCESR, la présidente, **Nadine Vivier**